



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DE LA SÉANCE **DU LUNDI SEPT AVRIL 2025**

N° d'ordre : 2025-02



PROCÈS VERBAL SOMMAIRE **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 07/04/2025

Présents :

M. PROUST : **Président;**

M. ANGELRAS excepté de la Q. N°54 à la Q. N°69 inclus, M. BEAUME, M. CAMPELLO, M. CHAILAN, M. DURAND-COUTELLE, M. FABREGOUL, M. GADILLE, M. GREGOIRE, Mme REY-DESCHAMPS, Mme RICHARD, M. TOUZELLIER excepté de la Q. N°1 à la Q. N°19 inclus M. VALADE, M. VALADIER excepté de la Q. N°18 à la Q. N°19 inclus, M. VERDIER

Vice Présidents;

M. BOLLEGUE, Mme COMPEYRON, Mme DE GIRARDI, M. DE GONZAGA, M. DESCLOUX, M. DUPRET, M. FOURNIER, M. GAILLARD, Mme GIANNACCINI, M. GRANAT, M. GRANCHI, Mme LECOQ, M. LEROI, M. MALAVAL, M. MARCOS, M. MARQUET, M. MAZAUDIER excepté de la Q. N°23 à la Q. N°30 inclus, M. PLANES, M. PLANTIER, Mme POIGNET-SENGER, M. PREVOTEAU, M. TIBERINO, M. TIXADOR, Mme TUDELA, M. VOLEON

Membres du Bureau;

Mme ACHKAR, Mme AJMO-BOOT excepté de la Q. N°16, Mme ARCHIMBAUD excepté à la Q. N°16, Mme BARBUSSE, M. BASTID excepté de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus M. BELHAJ, Mme BOISSIERE, M. BONNE, M. BOUGET, Mme BOURGADE, M. CARRIÈRE, Mme CHELVI-SENDIN, M. CONTASTIN, M. COURDIL, M. DETREZ, M. DOUAIS, M. ESCOJIDO, Mme FAYET, M. FERRIER excepté de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus, Mme GARDET, Mme GIACOMETTI, M. GOURDEL, Mme GUERIN-GRAIL, M. HAMARD, M. JACOB, M. LACHAUD, Mme LEBLOND, Mme LIMONES, Mme MAY, Mme MENUT, Mme NICOLAS, M. PASTOR, M. PIO, M. PROCIDA excepté de la Q. N°56 à la Q. N°69 inclus, Mme RAINVILLE, M. RODRIGUEZ, Mme ROULLE excepté de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus M. ROUX, Mme SARTRE, M. SCHIEVEN excepté de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus, M. SEGUELA, Mme TOURNIER BARNIER, Mme TRONC, Mme VENTURINI, Mme WOLBER : **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

M. ARTAL (donne pouvoir à M. VOLEON), M. BASTID (donne pouvoir à Mme FAYET)excepté de la Q. N°5 à la Q. N°69 inclus, Mme BERGOGNE (donne pouvoir à Mme GIANNACCINI), M. BERKANI (donne pouvoir à Mme GARDET), M. BERTIER (donne pouvoir à M. MARQUET), Mme GIBON (donne pouvoir à M. SCHIEVEN) de la Q. N°5 à la Q. N°69 inclus excepté de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus, M. CHABERT (donne pouvoir à M. VALADIER), M. CLEMENT (donne pouvoir à M. BOUGET), Mme GARDEUR (donne pouvoir à M. TIBERINO), Mme JOUVE-SAMMUT (donne pouvoir à M. DOUAIS), M. NICOLAS (donne pouvoir à M. LEROI), Mme ORLAY-MOUREAU (donne pouvoir à M. PLANTIER), M. POUDEVIGNE (donne pouvoir à Mme POIGNET-SENGER), Mme PROHIN (donne pouvoir à M. BONNE), Mme ROULLE (donne pouvoir à M. GOURDEL) excepté de la Q. N°5 à la Q. N°69 inclus, Mme ROUVERAND (donne pouvoir à M. LACHAUD), M. TOUZELLIER (donne pouvoir à Mme REY-DESCHAMPS)de la Q. N°1 à la Q. N°19 inclus, M. FLANDIN (absent excusé), M. GILLI (absent excusé), Mme SOLANA (absente excusée), M. TAULELLE (absent excusé), M. VINCENT (absent excusé) , Mme AJMO-BOOT (absente excusée) à la Q. N°16, Mme ARCHIMBAUD (absente excusée) à la Q. N°16, M. FERRIER (absent excusé) de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus, M. SCHIEVEN (absent excusé) de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus, M. MAZAUDIER excepté de la Q. N°23 à la Q. N°30 inclus M. ANGELRAS (absent excusé à la Q. N°54) et (donne pouvoir à M. PROUST) de la Q. N°54 à la Q. N°69 inclus, M. PROCIDA (absent excusé)de la Q. N°56 à la Q. N°69 inclus, M. VALADIER excepté de la Q. N°18 à la Q. N°19

Assistaient à la séance :

M. BAUMELOU, Directeur de Cabinet
Mme SALELLES, Cheffe de Cabinet
M. LHEUREUX, Directeur Général des Services de Nîmes Métropole
M. GIRARD CAMBON, Directeur Général Adjoint – Direction Générale Adjointe des
M. DUCHENNE, Directeur Délégué - Direction Générale Adjointe environnement et mobilité
M. LEFEBVRE, Directeur Délégué - Direction Déléguée Attractivité du Territoire
Mme FLEURY, Directrice Déléguée – Direction Déléguée contrôle de gestion
M. VAUTIER, Directeur Délégué – Direction Déléguée cycle de l'eau et urbanisme
M. JULIEN, Directeur de la Communication
Mme BARBIER, Directrice De L'aménagement Et De La Planification Durable
Mme ROUSSEL, Directrice des ressources humaines
Mme AMBROSINO, Directrice administration générale
Mme LOUIS, Chef du service gestion financière, budgétaire et comptable
M. ROUSSEL, Chargé de communication
Mme VOLLENWEIDER, Chef du Service assemblées communautaires
Mme YVRARD, Gestionnaire des assemblées communautaires
M.QUIN Vincent, service gestion administrative et logistique
M. BRANCOURT : Collaborateur du groupe IEC
M. STEVANT : Collaborateur du groupe UPDT
Mme IDASIAK : Collaboratrice du groupe UPDT
Mme ZERNADE : Collaboratrice du groupe UPDT
Mme TIXADOR : Collaborateur du groupe EPNM



PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi sept avril à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole s'est réuni dans ses locaux, immeuble le Colisée à Nîmes, régulièrement convoqué le mardi premier avril, sous la présidence de Monsieur Franck PROUST, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le Procès-verbal Sommaire de la séance du **10 février 2025**. Le procès-verbal est approuvé à l'**unanimité**.

Abstention du groupe Rassemblement National.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE a délibéré sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

N °	TITRE DE LA QUESTION
	<i>Administration Générale</i>
001	Création d'un poste de Membre du Bureau Communautaire RAPPORTEUR : M. Proust Franck ABSTENTIONS : M. GAILLARD Maurice, Mme GIACOMETTI Corinne, M. GOURDEL Pascal, M. LACHAUD Yvan, Mme LECOQ Hélène, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme ROULLE Sophie, M. LACHAUD Yvan mandataire de Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David, M. TIXADOR Gilles CONTRE : M. BONNE Olivier, M. DOUAIS Xavier, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. PLANTIER Julien mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PLANTIER Julien, M. BONNE Olivier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme VENTURINI Pascale <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme AJMO-BOOT Sylvie, Mme ARCHIMBAUD Nadia, Mme FAYET Sylvette mandataire de M. BASTID Christian, M. BELHAJ Halim, Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, M. BOUGET Vincent, M. CARRIÈRE Emmanuel, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DE GONZAGA Patrick, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, Mme GARDET Laurence, M. TIBERINO Richard mandataire de Mme GARDEUR Veronique, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo, M. TIBERINO Richard MAJORITE
002	Election de Membres du Bureau Communautaire RAPPORTEUR : M. Proust Franck <u>Remplacement du poste de Monsieur DALMAS</u> <u>Candidature proposée :</u> -Madame Marie-France RAINVILLE

Les opérations de votes se déroulent à bulletins secrets.

-Madame Marie-France RAINVILLE 90 voix

Nombre de votants	: 93
Bulletins nuls ou blancs	: 3
Nombre de suffrages exprimés	: 90
Majorité absolue :	: 46

Poste nouvellement créé

Candidature proposée :

-Madame Valentine WOLBER

Les opérations de votes se déroulent à bulletins secrets.

-Madame Valentine WOLBER 54 voix

Nombre de votants	: 94
Bulletins nuls ou blancs	: 40
Nombre de suffrages exprimés	: 54
Majorité absolue :	: 28

Sont élues :

Madame Marie-France RAINVILLE
Madame Valentine WOLBER

MAJORITE

Monsieur BOUGET (Groupe GUCE) fait remarquer que la présentation a été un peu succincte et que les élus n'avaient pas forcément bien saisi. Il ajoute qu'il ne voit pas quel est le l'objet de l'équilibre entre les 2. Selon lui, on ajoute une élue de la majorité nîmoise sans enlever qui que ce soit, parce qu'il n'est pas possible de le faire, donc il y a aucune question d'équilibre entre les communes de l'Agglomération et la Ville Centre... ça va faire quelqu'un en plus au Bureau. Il estime que c'est quand même une pratique un peu particulière.

Monsieur PROUST, (Président) explique que Monsieur TAULELLE avait eu sa délégation retirée, il est toujours membre du Bureau sans délégation, Monsieur PLANTIER sera membre du Bureau sans délégation, Madame LECOQ est membre du Bureau sans délégation. Il explique qu'il veut répartir les membres du Bureau avec délégation de la ville de Nîmes par rapport aux autres Communes, c'est pour cela qu'un autre poste de membre du Bureau a été créé.

Monsieur PLANTIER (Groupe Nîmes Métropole Avenir) expose que dans le prolongement de l'éviction de certains élus de la majorité municipale nîmoise, il y a de cela quelques jours, le parallèle est aujourd'hui présenté à l'Agglomération avec une série de délibérations.

Les délibérations présentées à partir de cette 3e délibération ont pour but d'évincer les élus de son groupe de toutes les missions et représentations de Nîmes Métropole au sein de différentes instances. Il s'adresse à Monsieur le Président en lui faisant remarquer qu'il a toujours prôné la recherche de consensus, la recherche d'unanimité au sein de cette assemblée, ainsi que, il cite : « le geste de tendre les bras », cependant, force est de constater que cette règle ne vaut pas pour tous. Il demande au Président de lui indiquer dans quel code il peut trouver la règle du principe de subsidiarité. Il fait remarquer au Président qu'aucun texte réglementaire ou législatif ne l'oblige, effectivement, à leur retirer leurs délégations.

Si le Président maintient la présentation de ces délibérations au vote, c'est un choix politique de sa part. Il ajoute que le Président de Nîmes Métropole n'est, en effet, nullement tenu par les décisions internes aux différents conseils municipaux des Communes qui composent l'Agglomération. En la matière, les élus de son groupe ont tous été élus au Conseil Municipal de Nîmes et au Conseil Communautaire de Nîmes Métropole par les Nîmois tout comme le Président de Nîmes Métropole.

Il fait remarquer au Président que c'est d'ailleurs par les voix des élus membres, aujourd'hui, du groupe Nîmes Avenir qu'il a été élu Président et que le Président justifie sa décision par une prétendue règle de subsidiarité.

Il précise sans paraphraser ses propos tenus au Conseil Municipal exceptionnel de la ville de Nîmes, qu'il ressent une certaine forme d'injustice. Depuis 2020, les élus du groupe Nîmes Métropole Avenir ont œuvré au sein de cette assemblée communautaire avec engagement, dévouement et honneur et dans ces conditions, il informe le Président que les élus du groupe Nîmes Métropole Avenir voteront contre ces différentes désignations.

Monsieur BOUGET (Groupe GUCE) explique qu'évidemment on est dans la continuité de ce qui s'est passé au Conseil Municipal de Nîmes et il regrette que cette assemblée intercommunale soit le lieu de divisions politiques, voire politiciennes dans une majorité et donc entrave aussi le bon fonctionnement de cette institution, parce qu'elle n'appartient pas qu'aux Nîmois.

Il précise que les élus du groupe GUCE ne prendront pas part au vote sur ces délibérations. Les élus du groupe ne veulent pas entrer dans le jeu interne de la majorité mais il signale aussi que pour un certain nombre de lieux dans lesquels les représentants vont être changés, par exemple, la SMAC Paloma au sein de laquelle il est représentant de l'Agglomération et le Président avait joué, jusqu'à maintenant, le jeu de mettre, au moins en quelques endroits, des représentants des divers groupes même s'ils ne se situaient pas dans la majorité de l'exécutif. Selon lui, on aurait peut-être pu s'épargner ces 18 délibérations.

Il s'adresse au Président en lui faisant remarquer qu'il appelle souvent à jouer collectif et là où il joue moins collectif, c'est sur les affiches publicitaires qui sont placardées dans toute la ville, tous les journaux... bref, pour lui, c'est « une belle entreprise de communication ». Il met en garde le Président, parce qu'il y a quand même des réglementations d'un point de vue électoral ...peut-être que les Maires de l'Agglo ont aussi la possibilité d'avoir leurs noms sur ces affiches puisqu'ils sont eux aussi comptables du bilan et d'ailleurs les élus du groupe GUCE aussi, en partie et selon M. BOUGET, la campagne publicitaire en ce moment, c'est de la mauvaise communication politique des années 80. Il pense que l'on pourrait faire autrement pour avoir un débat un peu plus apaisé et que l'argent de l'Agglo ne soit pas instrumentalisé par des campagnes politiques qui ont peut-être commencées plus tôt

que prévu pour certains mais en tout cas qui commencent bien longtemps à l'avance des prochaines élections municipales.

Madame LECOQ (Groupe des Progressistes) expose que la situation des Collègues élus est une situation, comme tout le monde le sait qu'elle a vécu il y a 3 ans, donc, elle tient à faire une intervention à titre personnel à ce sujet.

La réglementation actuelle comme ça a été dit, permet à un Président d'EPCI ou un Maire de supprimer une délégation à un élu en disant seulement qu'il n'a plus confiance en lui, nul besoin d'argumentation ni d'enquête contradictoire ou l'impact sur l'intérêt général pourrait être analysé. En plus, toute proposition de suppression est acceptée dans les conseils par discipline de vote et par crainte d'avoir sa propre délégation supprimée. Aujourd'hui encore, aucune évolution de la réglementation ne se profile à l'horizon, dans le projet de loi actuel sur le statut de l'élu, il n'y a rien sur le droit des élus en la matière. Mais, sans attendre indépendamment de la réglementation, rien n'empêche un président d'EPCI ou un Maire d'agir différemment dans l'intérêt des citoyens. Ils peuvent, dès aujourd'hui, renoncer à exercer ce pouvoir absolu que leur confère le droit et instaurer une véritable démocratie participative au sein de leurs propres équipes, comme ils disent le faire à l'extérieur. Les élus devraient être beaucoup mieux respectés pour ce qu'ils sont et ce qu'ils apportent aux collectivités et je leur fait 2 recommandations, parce qu'elle s'inclut dans les efforts à faire, la première c'est laisser exister les élus en tant que personnes libres avec leurs différences d'appréciation sur les dossiers, leurs contributions permettraient, sans nul doute, d'aboutir à de meilleures décisions et les élus se sentiraient beaucoup plus utiles. En plus, je suis convaincu que cet engagement deviendrait ainsi plus attractif pour les candidats venant d'entreprises où les pratiques ont évolué en ce sens depuis au moins 30 ans.

Dernière recommandation, en cas de désaccord, sachons construire des consensus, ils sont indispensables à l'efficacité collective que nous le devons à nos électeurs. En plus en apprenant à maintenir la confiance au sein des équipes, peut-être cela permettra de mieux établir la confiance avec les concitoyens.

Elle rajoute que le groupe le groupe des Progressistes va voter contre.

M. PROUST (Président) répond qu'effectivement ce n'est pas un règlement, c'est simplement une philosophie de gestion qu'il a toujours eue. Ce n'est pas la première fois, quand M. TAULELLE a perdu ses délégations, le Maire de Nîmes a souhaité lui retirer les représentations dans tous les organismes, pour Madame LECOQ, quand le Maire de Clarensac lui a retiré ses délégations, elle a été changée dans les organismes. Pourquoi ? Parce que dans tous les organismes, c'est toujours en concertation avec le Maire, quel qu'il soit, que ces gens sont nommés par rapport à la délégation qu'ils ont. Et donc, aujourd'hui, dans la mesure où il y a d'autres délégations, par exemple si vous prenez la 3e délibération, Mme JOUVE-SAMMUT était déléguée aux handicapés, aujourd'hui c'est M. CARRIERE qui a repris cette délégation, il est logique que ce soit M. CARRIERE qui soit proposé par le Maire de Nîmes pour qu'il siège dans la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées et en fonction des nouvelles délégations, en termes de cohérence, il est logique que la personne qui représente la ville de Nîmes en termes de délégation siège dans les commissions intercommunales dans lesquelles il y a cette compétence. Il précise qu'il ne fait pas d'ostracisme, qu'il ne fait pas une règle à part pour le groupe Nîmes Métropole Avenir, c'est juste une logique qu'il a toujours appliquée lorsqu'un maire retire les délégations d'un élu.

C'est pareil lorsqu'il y a un projet dans le domaine économique qui devrait s'implanter dans une Commune, on tient compte de l'avis du Maire, tout est comme ça, c'est la logique avec laquelle

	l'exécutif gère majoritairement depuis juillet 2020. M. le Président s'adresse à M. BOUGET, il lui demande si Mme DELGA met l'ensemble des conseillers Régionaux sur les affiches. Il faut parfois une incarnation et franchement c'est de la mauvaise politique. Que de me reprocher de mettre en avant ...Il précise que ce qui dérange peut-être le groupe GUCE c'est qu'il mette en avant les succès. C'est un travail collectif mais ce qui gêne M. BOUGET c'est de mettre en avant tous les aspects positifs et le bilan positif de cette Agglomération. Il fait remarquer à M. BOUGET que sa réaction est normale et qu'il joue son rôle.
003	Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au sein du groupe de travail "voirie et espaces publics" de la Commission intercommunale d'accessibilité - remplacement de Madame Véronique JOUVE-SAMMUT RAPPORTEUR : M. Proust Franck Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité, <u>Candidature proposée :</u> -Monsieur Emmanuel CARRIERE. Monsieur Emmanuel CARRIERE est élu avec 51 voix. Majorité absolue : 31 MAJORITE
004	Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Nîmes - remplacement de Madame Dolores ORLAY-MOUREAU RAPPORTEUR : M. Proust Franck Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité, Candidature proposée : -Monsieur Franck PROUST Monsieur Franck PROUST est élu avec 48 voix. Majorité absolue : 32 MAJORITE

005	Représentation de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole au Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes - remplacement de Monsieur Xavier DOUAIS RAPPORTEUR : M. Proust Franck Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité, <u>Candidature proposée :</u> -Madame Monique BOISSIERE Madame Monique BOISSIERE est élue avec 49 voix. Majorité absolue : 32 MAJORITE
006	Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte EPTB Vistre-Vistrenque - remplacement de Madame Pascale VENTURINI RAPPORTEUR : M. Proust Franck Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité, <u>Candidature proposée :</u> -Monsieur Jean-Marc CAMPELLO Monsieur Jean-Marc CAMPELLO est élu avec 50 voix. Majorité absolue : 34 MAJORITE
007	Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au conseil d'administration de la régie personnalisée de Paloma, SMAC de Nîmes Métropole - remplacement de Madame Sophie ROULLE RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidature proposée :

-Monsieur Emmanuel CARRIERE

Monsieur Emmanuel CARRIERE est élu avec 49 voix

Majorité Absolue : 32

MAJORITE

008 Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelés à siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte SCOT Sud Gard

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidatures proposées :

-Madame Dominique LACAMBRA

-Madame Monique BOISSIERE

-Madame Chantal MAY

-Monsieur Denis MALAVAL

Sont élus :

-Madame Dominique LACAMBRA est élue avec 46 voix

-Madame Monique BOISSIERE est élue avec 46 voix

-Madame Chantal MAY est élue avec 47 voix

-Monsieur Denis MALAVAL est élue avec 58 voix

Majorité absolue : 37

MAJORITE

009 Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au conseil d'administration de la société d'économie mixte "Société d'Aménagement des Territoires" (SAT) - remplacement de Monsieur Julien PLANTIER

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidature proposée :

-Monsieur Emmanuel CARRIERE

Monsieur Emmanuel CARRIERE est élu avec 47 voix

Majorité absolue : 33

MAJORITE

010 Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelés à siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte SITOM sud Gard

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Candidatures proposées :

Titulaires :

- Monsieur Frédéric ESCOJIDO
- Monsieur Richard SCHIEVEN
- Madame Marie-France RAINVILLE

Suppléants :

- Madame Maud CHELVI-SENDIN
- Monsieur Christophe PIO
- Madame Mylène MOUTON
- Monsieur Yves RODRIGUEZ

Sont élus avec 47 voix.

Majorité absolue : 32

En qualité de titulaire en remplacement de Monsieur Alain DALMAS :

- Madame Marie-France RAINVILLE

En qualité de titulaire en remplacement de Monsieur Julien PLANTIER :

- Monsieur Frédéric ESCOJIDO

En qualité de titulaire en remplacement de Madame Pascale VENTURINI :

- Monsieur Richard SCHIEVEN

En qualité de suppléante en remplacement de Madame DOLORES ORLAY-MOUREAU :

- Madame Maud CHELVI-SENDIN

En qualité de suppléant en remplacement de Madame Aurélie PROHIN :

- Monsieur Christophe PIO

En qualité de suppléante en remplacement de Madame Carole SOLANA :

- Madame Mylène MOUTON

En qualité de suppléant en remplacement de Madame Marie-France RAINVILLE :

- Monsieur Yves RODRIGUEZ

Sont élus : avec 47 voix.

Majorité absolue : 32

Titulaires :

- Monsieur Frédéric ESCOJIDO
- Monsieur Richard SCHIEVEN
- Madame Marie-France RAINVILLE

Suppléants :

- Madame Maud CHELVI-SENDIN
- Monsieur Christophe PIO
- Madame Mylène MOUTON
- Monsieur Yves RODRIGUEZ

MAJORITE

011 Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au conseil d'administration de l'association Mission Locale Jeunes (MLJ) - remplacement de Madame Aurélie PROHIN

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidature proposée :

- Monsieur Patrice PLANES
- Monsieur Patrice PLANES est élu avec 62 voix

Majorité absolue : 39

MAJORITE

012 Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au conseil d'administration de l'association Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS) - remplacement de Madame Carole SOLANA

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidature proposée :

-Madame Géraldine REY-DESCHMAMPS

Madame Géraldine REY-DESCHAMPS est élue avec 47 voix.

Majorité absolue : 33

MAJORITE

013 Représentation de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole au sein des instances de plusieurs organismes bailleurs sociaux - remplacement de Madame Carole SOLANA

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidatures proposées :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Office Public Habitat du Gard (OPH)	Commission d'attribution de logements Chantal BARBUSSE	
SA d'HLM Un Toit pour Tous	Commission d'attribution de logements Chantal BARBUSSE	
SA d'HLM CDC Habitat	Commission d'attribution de logements Monique BOISSIERE	
SA d'HLM ERILIA	Assemblée Générale+ Commission d'attribution de logements Chantal BARBUSSE	
SA d'HLM FDI HABITAT	Commission d'Attribution de logements et d'examen de l'occupation de logements (CALEOL) Monique BOISSIERE	
SA d'HLM Grand Delta Habitat	Commission d'attribution de logements - Chantal BARBUSSE	Assemblée Générale - Chantal BARBUSSE
SA d'HLM ICF		Commission d'attribution de logement Monique BOISSIERE
SA d'HLM PROMOLOGIS	Assemblée Générale et Conseil d'Administration – Chantal BARBUSSE	Commission d'attribution de logements Chantal BARBUSSE
SA d'HLM SFHE		Commission d'attribution de logement Chantal BARBUSSE
Société d'Economie Mixte Immobilière du Gard (SEMIGA)	Assemblée Générale + Conseil d'Administration Chantal BARBUSSE	

Sont élues : avec 46 voix.
Majorité absolue : 32

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Office Public Habitat du Gard (OPH)	Commission d'attribution de logements Chantal BARBUSSE	
SA d'HLM Un Toit pour Tous	Commission d'attribution de logements Chantal BARBUSSE	
SA d'HLM CDC Habitat	Commission d'attribution de logements Monique BOISSIERE	
SA d'HLM ERILIA	Assemblée Générale+ Commission d'attribution de logements Chantal BARBUSSE	
SA d'HLM FDI HABITAT	Commission d'Attribution de logements et d'examen de l'occupation de logements (CALEOL) Monique BOISSIERE	
SA d'HLM Grand Delta Habitat	Commission d'attribution de logements - Chantal BARBUSSE	Assemblée Générale - Chantal BARBUSSE
SA d'HLM ICF		Commission d'attribution de logement Monique BOISSIERE
SA d'HLM PROMOLOGIS	Assemblée Générale et Conseil d'Administration – Chantal BARBUSSE	Commission d'attribution de logements Chantal BARBUSSE
SA d'HLM SFHE		Commission d'attribution de logement Chantal BARBUSSE
Société d'Economie Mixte Immobilière du Gard (SEMIGA)	Assemblée Générale + Conseil d'Administration Chantal BARBUSSE	

MAJORITE

014 Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger à l'assemblée générale de l'accélérateur régional d'innovation en tourisme "OPEN TOURISME LAB Nîmes Métropole / Région Occitanie" - remplacement de Monsieur Xavier DOUAIS

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidature proposée :

-Madame Mary BOURGADE

Madame Mary BOURGADE est élue avec 46 voix.
Majorité absolue : 39

MAJORITE

015 Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au conseil d'administration du Comité Départemental d'Education pour la Santé du Gard (CODES30) - remplacement de Madame DOLORES ORLAY-MOUREAU

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidature proposée :

-Madame Tiphaine LEBLOND

Madame Tiphaine LEBLOND est élue avec 49 voix.
Majorité absolue :34

MAJORITE

016 Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au sein de la Commission Départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle - remplacement de Madame Dolores ORLAY-MOUREAU

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidatures proposées :

Titulaire : Madame Tiphaine LEBLOND

Suppléant : Monsieur Jean-Luc DESCLOUX

Sont élus : Titulaire : Madame Tiphaine LEBLOND et Suppléant : Monsieur Jean-Luc DESCLOUX avec 50 voix.

Majorité absolue : 33

MAJORITE

017 Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) - remplacement de Monsieur Patrice QUTTARD

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidature proposée :

-Monsieur Patrice PLANES

Monsieur Patrice PLANES est élu avec 67 voix

Majorité absolue : 41

MAJORITE

018 Représentation de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole au sein des conseils d'administration de plusieurs établissements publics locaux d'enseignement

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidatures proposées :

Liste des établissements	Titulaire	Suppléant
Lycée Albert Camus	Valentine WOLBER	
Lycée Frédéric Mistral		Emmanuel CARRIERE
Lycée Voltaire		Richard TIBERINO
Lycée Jules Raimu		Halim BELHAJ
Collège Romain Rolland	Géraldine REY-DESCHAMPS	
Collège Jules Verne	Frédéric PASTOR	
Collège Capouchiné		Richard TIBERINO
Collège Condorcet		François COURDIL
Collège Mont Duplan	Valentine WOLBER	
Collège Révolution	Valentine WOLBER	
Collège les Oliviers		Richard SCHIEVEN
Collège Jean Rostand		Thierry PROCIDA

Sont élus avec 50 voix
Majorité absolue : 36

Liste des établissements	Titulaire	Suppléant
Lycée Albert Camus	Valentine WOLBER	
Lycée Frédéric Mistral		Emmanuel CARRIERE
Lycée Voltaire		Richard TIBERINO
Lycée Jules Raimu		Halim BELHAJ
Collège Romain Rolland	Géraldine REY-DESCHAMPS	
Collège Jules Verne	Frédéric PASTOR	
Collège Capouchiné		Richard TIBERINO
Collège Condorcet		François COURDIL
Collège Mont Duplan	Valentine WOLBER	
Collège Révolution	Valentine WOLBER	
Collège les Oliviers		Richard SCHIEVEN
Collège Jean Rostand		Thierry PROCIDA

MAJORITE

019 Désignation d'un représentant de Nîmes Métropole en qualité de membre adhérent au sein de l'association "Aerospace Valley"

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité,

Candidature proposée :

-Monsieur Olivier FABREGOUL

Monsieur Olivier FABREGOUL est élu avec 76 voix.
Majorité absolue : 43

MAJORITE

020 Attribution d'une aide exceptionnelle à la Croix-Rouge pour venir en aide à la population victime du passage du cyclone Chido à Mayotte

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

ABSTENTIONS :

CONTRE : Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, Mme LECOQ Hélène

Ne prend pas part au vote : M. BOLLEGUE Jacques, M. VALADIER Eddy mandataire de M. CHABERT Patrick, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. PIO Christophe, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy

M. JACOB (Groupe RN) expose que lorsque leurs compatriotes subissent de tels événements, les élus du groupe RN répondront toujours présents. Aujourd'hui, c'est mahorais, demain, peut-être les antillais ou les réunionnais qui, il y a peu, ont subi Garance. Mais il ajoute que les territoires métropolitains doivent aussi pouvoir compter sur la solidarité de l'Agglomération. Il s'adresse au Président en expliquant que les Antilles françaises ont un problème au niveau de l'eau, il se demande si plutôt que de verser de l'argent des contribuables pour des actions dans des pays aux régimes qui expulsent les soldats français qui pourtant œuvraient contre l'islamisme... il confirme qu'il pense bien au Sénégal, il

ne serait pas mieux d'aider les compatriotes qui en ont besoin. Puisqu'il y a de l'argent à dépenser il faudrait contacter les collègues d'outre-mer pour leur proposer l'aide de l'Agglomération sur des projets comme cela est fait aujourd'hui pour d'autres. Il en profite pour saluer le compatriote ultramarin.

M. PROUST (Président) rappelle simplement que c'est un département français, ce n'est pas du tout la même chose.

M. CHAILAN (Groupe UPDT) répond à M. JACOB que pas plus tard que vendredi l'exécutif a reçu le nouveau Président de l'Office de l'Eau de Mayotte puisque c'est vendredi qu'il a été nommé et il était ici à Nîmes. On envisageait, de faire une convention tout simplement pour leur apporter une aide technique puisque Nîmes Métropole en a les moyens. Il souhaitait juste préciser un peu cette action que l'on va mener dans le futur.

M. PROUST (Président) intervient et souhaite revenir sur les interventions qui ont été faites en amont au sujet de la réglementation Il précise que l'on vient de lui faire faire passer l'article 21 21- 21: « Si une seule candidature a été déposée pour chaque Poste à pourvoir au sein des commissions municipales, dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste des locaux étudiants il en est donné lecture par le maire ou président de l'interco ».

Il insiste sur le fait que l'on n'était pas obligé de voter, il souligne que c'est ce qu'il avait dit précédemment. Dans la mesure où il n'y avait qu'une seule candidature le Conseil n'avait pas à voter.

MAJORITE

- 021 Autorisation donnée au Président pour signer une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture du Gard dans le cadre des journées pastorales organisées le 15 et 16 mai 2025 sur le domaine communautaire de Vallongue**

RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard, M. BEAUME Frederic, M. VALADIER Eddy mandataire de M. CHABERT Patrick, M. CONTASTIN Christophe, Mme FAYET Sylvette, Mme MENUT Jo, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy

UNANIMITE

Finances

- 022 Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur le contrôle coordonné des comptes et de la gestion relatif aux soutiens publics à la corrida. Exercices 2019-2023.**

RAPPORTEUR : M. Dupret Gael

ABSTENTIONS :

CONTRE : M. CONTASTIN Christophe

Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M.

	DETREZ Pierre-Edouard, M. DOUAIS Xavier, Mme FAYET Sylvette, M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme JOUVE-SAMMUT Veronique MAJORITE
023	Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget Principal RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : M. CONTASTIN Christophe <i>Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, Mme GARDET Laurence</i> MAJORITE
024	Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Transports RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote : Mme AJMO-BOOT Sylvie, Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. GADILLE Gilles, Mme GARDET Laurence</i> UNANIMITE
025	Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Eau RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme GARDET Laurence</i> UNANIMITE
026	Décision Modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget principal Aéroport RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard, Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, Mme GARDET Laurence</i> UNANIMITE

027	Budget annexe Eau - Modification de l'autorisation de programme « Maréchal Juin » RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, Mme GARDET Laurence UNANIMITE
028	Budget Eau - Modification d'une autorisation de programme - production et adduction du réservoir bas service de St Gilles RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, Mme GARDET Laurence, Mme RAINVILLE Marie-France, M. TOUZELLIER Frédéric UNANIMITE
029	Participation 2025 de Nîmes Métropole au syndicat mixte Pôle Métropolitain Nîmes Alès RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. BEAUME Frederic, Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, Mme GARDET Laurence UNANIMITE
Personnel	
030	Modification du tableau des effectifs RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles ABSTENTIONS : Mme VENTURINI Pascale CONTRE : Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. BOLLEGUE Jacques MAJORITE

031	Recrutement de deux personnels vacataires dans le cadre des manifestations taurines planifiées en 2025 RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles ABSTENTIONS : Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. JACOB Thierry, M. PIO Christophe UNANIMITE
<i>Culture Traditions</i>	
032	Attribution d'une subvention à l'association Eureka'Art pour son action culturelle 2025, autour de balades artistiques en paysages "Chemins de Traverses" RAPPORTEUR : M. Dupret Gael ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, Mme BOISSIERE Monique UNANIMITE
033	Attribution d'une subvention à l'association RAKAN MUSIQUES pour ses actions culturelles 2025 RAPPORTEUR : M. Dupret Gael ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ACHKAR Laila, M. ROUX David UNANIMITE
034	Attribution d'une subvention à l'association NEGPOS pour son action intercommunale 2025 autour du camion numérique RAPPORTEUR : M. Dupret Gael ABSTENTIONS : M. TIBERINO Richard mandataire de Mme GARDEUR Veronique, M. TIBERINO Richard CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme FAYET Sylvette, Mme LECOQ Hélène, Mme LIMONES Florence UNANIMITE

035	Attribution d'une subvention à l'association Da Storm pour ses actions intercommunales 2025 autour du festival « Hip Hop au cœur de l'Agglo » et « Tout Simplement Hip Hop » RAPPORTEUR : M. Dupret Gael ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme LECOQ Hélène, M. PIO Christophe, Mme RAINVILLE Marie-France UNANIMITE
036	Attribution d'une subvention à l'association Jazz 70 pour l'organisation du festival off 2025 du Nîmes Métropole Jazz Festival et d'actions en faveur des écoles de musique du territoire de la communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole RAPPORTEUR : M. Dupret Gael ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, Mme NICOLAS Helene, M. PASTOR Frédéric, M. TIXADOR Gilles UNANIMITE
037	Fixation des tarifs des entrées du Nîmes Métropole Jazz Festival édition 2025 RAPPORTEUR : M. Dupret Gael ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. BASTID Christian, M. DOUAIS Xavier, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme JOUVE-SAMMUT Veronique M. FERRIER (Groupe GUCE) demande si concernant les personnes à mobilité réduite qui viennent avec des accompagnateurs, il est prévu un tarif préférentiel pour les accompagnateurs. M. DUPRET (Groupe IEC) répond en toute sincérité, qu'il n'a pas la réponse mais qu'il va le vérifier et qu'il fera un retour. M. PROUST (Président) fait remarquer que l'on peut constater l'excellent rapport qualité prix de ce festival. Il ajoute que lors de la présentation M. DUPRET en avait parlé, il croit que c'est le festival de jazz le moins cher d'Europe et avec une qualité extraordinaire. Comme quoi Nîmes Métropole sait faire aussi du social sur la culture. UNANIMITE

Mobilité Transport

- 038 Attribution d'une subvention pour l'année 2025 à l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP) du Gard pour des actions de sensibilisation et de formation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs**

RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. BELHAJ Halim, M. CONTASTIN Christophe, M. DOUAIS Xavier, M. FERRIER Bruno, M. DOUAIS Xavier** mandataire de Mme **JOUVE-SAMMUT Veronique**

UNANIMITE

- 039 Abrogation de la délibération MT 2024-07-068 du 16.12.2024 et approbation de la convention d'acquisition d'équipements billettique Conduent entre le Syndicat Mixte du Transport du Bassin d'Alès et la communauté d'agglomération Nîmes Métropole**

RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. DOUAIS Xavier, M. FABREGOUL Olivier, M. DOUAIS Xavier** mandataire de Mme **JOUVE-SAMMUT Veronique, M. RODRIGUEZ Yves**

UNANIMITE

- 040 Avenant 1- Délégation de service public concernant la gestion des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole 2024-2030**

RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. GRANCHI Theos**

UNANIMITE

- 041 Avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en application de l'article L5216-5 VII du CGCT pour l'aménagement d'une voie réservée aux transports en commun le long de la RD 42 entre Langlade et Caveirac (PR 6+460 au PR 8 + 360)**

RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc

ABSTENTIONS : M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. DOUAIS Xavier, M. TIBERINO Richard mandataire de Mme GARDEUR Veronique, Mme GIANNACCINI Maryse, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. LEROI Renaud mandataire de M. NICOLAS Rémi, M. PLANTIER Julien, Mme ROULLE Sophie, Mme SARTRE Huguette, M. TIBERINO Richard, M. VALADIER Eddy

UNANIMITE

- 042 Tarification et conditions générales d'accès et d'utilisation du service NemoVélo : vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service (VAELS)**

RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : Mme ACHKAR Laila, M. DOUAIS Xavier, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme LEBLOND Tiphaine, Mme POIGNET-SENGER Veronique, Mme POIGNET-SENGER Veronique mandataire de M. POUDEVIGNE Jean-Louis, Mme ROULLE Sophie

UNANIMITE

- 043 MAI à Vélo 2025 - Organisation du village vélo de Nîmes Métropole - et fixation du montant de la participation des partenaires vélocistes**

RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc

ABSTENTIONS : M. DETREZ Pierre-Edouard

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. BONNE Olivier, Mme COMPEYRON Sylvie, Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. BONNE Olivier mandataire de Mme PROHIN Aurelie

UNANIMITE

- 044 Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique, de Vélos de Ville et Vélo Pliant cédés à titre gratuit par Nîmes Métropole**

RAPPORTEUR : M. Marcos Antoine

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. BELHAJ Halim, M. FERRIER Bruno

M. GOURDEL (Groupe Nîmes Métropole Avenir) souhaite une précision et demande si lorsque l'on fait référence à TTC cela veut dire qu'une entreprise assujettie à la TVA pourra avoir une facture hors taxe.

M. CAMPELLO (Groupe UPDT) répond que techniquement il pense que oui. M. CAMPELLO précise que cela lui est confirmé.

UNANIMITE

045	Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilité inclusive avec l'Association pour la Communication, les Echanges et l'Emploi (ACEE) RAPPORTEUR : M. Marcos Antoine ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. LACHAUD Yvan, M. LACHAUD Yvan mandataire de Mme ROUVERAND Valérie UNANIMITE
046	Convention de financement pour l'aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Nîmes et Caveirac. RAPPORTEUR : M. Marcos Antoine ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, M. BEAUME Frederic, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. TIBERINO Richard mandataire de Mme GARDEUR Veronique, Mme GIANNACCINI Maryse, M. LEROI Renaud mandataire de M. NICOLAS Rémi, M. PLANTIER Julien, Mme ROULLE Sophie, Mme SARTRE Huguette, M. TIBERINO Richard, M. VALADIER Eddy UNANIMITE
	<i>Social</i>
047	Autorisation donnée au Président de signer la convention de partenariat 2025 avec l'association Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole. RAPPORTEUR : M. Granat Jean-Jacques ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. GOURDEL Pascal, M. JACOB Thierry CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. MARQUET Daniel mandataire de M. BERTIER Jean-francois, M. CAMPELLO Jean-marc, M. COURDIL Francois, M. DOUAIS Xavier, M. ESCOJIDO Frédéric, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. MARQUET Daniel, M. PLANES Patrice, M. VALADE Daniel-Jean, M. VALADIER Eddy UNANIMITE

048	Attribution de subventions pour l'année 2025 à des structures porteuses de chantiers d'insertion. RAPPORTEUR : M. Granat Jean-Jacques ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ACHKAR Laila, Mme ARCHIMBAUD Nadia, Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. COURDIL Francois, M. DESCLOUX Jean-luc, M. FOURNIER Jean-paul, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme LEBLOND Tiphaine, Mme MENUT Jo, M. PREVOTEAU Gaétan, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy, Mme WOLBER Valentine UNANIMITE
049	Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat 2025 avec l'association Trisomie 21 Gard. RAPPORTEUR : M. Granat Jean-Jacques ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. PASTOR Frédéric, M. PIO Christophe, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, Mme ROULLE Sophie UNANIMITE
<i>Cycles de l'Eau</i>	
050	Abrogation de la délibération n° E-A20-06-023 du 2 novembre 2020 - Acquisition d'une parcelle de terrain non bâti en vue de la création d'une station intercommunale de traitement des eaux usées sur la commune de Gajan RAPPORTEUR : M. Durand-Coutelle Jean-François ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. TOUZELLIER Frédéric UNANIMITE
051	Commune de Poulx - Approbation du dossier du zonage d'assainissement collectif et non collectif. Approbation de l'enquête publique unique. Désignation de la commune de Poulx comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique RAPPORTEUR : M. Durand-Coutelle Jean-François ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. CONTASTIN Christophe, Mme MENUT Jo, M. PROCIDA Thierry UNANIMITE

052	Commune de Saint Geniès de Malgoirès - Approbation du dossier du zonage d'assainissement collectif et non collectif. Approbation de l'enquête publique unique. Désignation de la commune de Saint Geniès de Malgoirès comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. DURAND-COUTELLE Jean-François, Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. PROCIDA Thierry UNANIMITE
<i>Développement Durable</i>	
053	Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et GRDF dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique et à la décarbonation des bâtiments à usage tertiaire RAPPORTEUR : M. De Gonzaga Patrick ABSTENTIONS : Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BONNE Olivier, M. CONTASTIN Christophe, Mme DE GIRARDI Claude, M. BONNE Olivier mandataire de Mme PROHIN Aurelie UNANIMITE
<i>Développement Economique</i>	
054	Convention financière 2025 entre Nîmes Métropole et l'association INITIATIVE GARD RAPPORTEUR : M. Fabregoul Olivier ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BONNE Olivier, M. CONTASTIN Christophe, M. DESCLOUX Jean-Luc, Mme MENUT Jo, M. BONNE Olivier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme VENTURINI Pascale M. PROUST (Président) informe qu'effectivement il a eu l'occasion d'aller visiter une très belle entreprise sur le parc Georges Besse qui avait été financée par Initiative Gard. UNANIMITE

055	Attribution d'une subvention pour L'Ecole de l'ADN de Nîmes au titre de l'année 2025 RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. CONASTIN Christophe, M. COURDIL Francois, Mme VENTURINI Pascale UNANIMITE
056	Présentation du bilan de concertation préalable aux aménagements de la ZAE Nimes Sud RAPPORTEUR : M. Gregoire Jean-Christophe ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. CONASTIN Christophe, Mme LECOQ Hélène, Mme MENUT Jo M. PROUST (Président) insiste sur l'importance de la zone. Le Garde des Sceaux a confirmé l'implantation du centre pénitencier, de même que la principale entreprise qui va raccorder la voie ferrée. Il pense que l'état a pris un an de retard à peu près par rapport au projet initial mais c'est un beau projet global avec la maison d'arrêt et les entreprises qui vont s'implanter sur le sud de la zone. C'est normalement plus de 1000 emplois qui seront créés entre la maison d'arrêt et l'entreprise. UNANIMITE
057	Adhésion et versement d'une subvention de Nîmes Métropole au pôle de compétitivité Agri Sud Ouest Innovation RAPPORTEUR : M. Verdier Michel ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. CONASTIN Christophe, Mme DE GIRARDI Claude, M. DETREZ Pierre-Edouard UNANIMITE
<i>Plan Alimentaire Territorial</i>	
058	Versement d'une subvention de Nîmes Métropole à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard pour l'évènement « De ferme en ferme » RAPPORTEUR : Mme Richard Fabienne ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. DETREZ Pierre-Edouard, M. GAILLARD Maurice UNANIMITE

059	Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la Chambre d'Agriculture du Gard pour la valorisation de l'arboriculture en milieu scolaire RAPPORTEUR : Mme Richard Fabienne ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. PROUST Franck mandataire de M. ANGELRAS Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard UNANIMITE
<i>Aménagement du Territoire</i>	
060	Approbation de la convention annuelle portant sur le programme partenarial de travail 2025 entre l'Agence d'Urbanisme et Développement de la région Nîmoise et Alésienne (A'U) et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole RAPPORTEUR : M. Descloux Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, M. BEAUME Frederic, Mme GIANNACCINI Maryse mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, Mme BOISSIERE Monique, M. BOLLEGUE Jacques, M. BONNE Olivier, M. BOUGET Vincent, M. CAMPELLO Jean-marc, M. CARRIÈRE Emmanuel, M. VALADIER Eddy mandataire de M. CHABERT Patrick, M. CHAILAN Jean-luc, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. DE GONZAGA Patrick, M. DESCLOUX Jean-Luc, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. DOUAIS Xavier, M. DUPRET Gael, M. DURAND-COUTELLE Jean-François, M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. FERRIER Bruno, M. GADILLE Gilles, M. GAILLARD Maurice, Mme GARDET Laurence, M. TIBERINO Richard mandataire de Mme GARDEUR Veronique, Mme GIANNACCINI Maryse, M. GRANAT Jean-Jacques, M. GRANCHI Theos, M. GREGOIRE Jean-Christophe, Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. MALAVAL Denis, M. MARCOS Antoine, M. MAZAUDIER Jean-Claude, Mme MENUT Jo, M. LEROI Renaud mandataire de M. NICOLAS Rémi, M. PLANTIER Julien mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PLANES Patrice, M. PLANTIER Julien, Mme POIGNET-SENGER Veronique, Mme POIGNET-SENGER Veronique mandataire de M. POUDEVIGNE Jean-Louis, M. PREVOTEAU Gaétan, M. BONNE Olivier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme RAINVILLE Marie-France, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, Mme RICHARD Fabienne, M. ROUX David, M. TIBERINO Richard, Mme TOURNIER BARNIER Christine, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy, Mme VENTURINI Pascale, Mme WOLBER Valentine UNANIMITE

061	Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat, le Département du Gard, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garrigues et Costières de Nîmes, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence - Avenant n°1 RAPPORTEUR : M. Touzellier Frédéric ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. VALADIER Eddy mandataire de M. CHABERT Patrick, Mme COMPEYRON Sylvie, Mme DE GIRARDI Claude, M. DETREZ Pierre-edouard, M. LACHAUD Yvan, Mme LECOQ Hélène, M. LACHAUD Yvan mandataire de Mme ROUVERAND Valérie, M. VALADIER Eddy UNANIMITE
062	Constitution de servitudes au profit de la parcelle cadastrée AH 585 propriété de la Fédération gardoise des vignerons indépendants sur la commune de Manduel RAPPORTEUR : M. Verdier Michel ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. FERRIER Bruno, M. RODRIGUEZ Yves UNANIMITE
Habitat	
063	Approbation du bilan 2024 de l'accession sociale à la propriété RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. DETREZ Pierre-Edouard, M. FERRIER Bruno UNANIMITE
064	Approbation du bilan 2024 de la délégation des aides à la pierre RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme MENUT Jo M. BASTID (Groupe GUCE) avec cette délibération, il est demandé d'approuver le bilan 2024 des

aides à la Pierre pour le parc public privé. Il est difficile pour son groupe de voter contre tant la situation peut être qualifiée de situation d'urgence. Derrière le logement, ils pensent bien évidemment à ces familles qui se retrouvent dans des listes d'attente pour accéder à un logement, cela devient pour beaucoup mission impossible. Les chiffres sont implacables, 2,3 millions de familles sont en attente d'un logement social en France. Dans le département 24 500 demandes, c'est une progression sur les chiffres que de 2021 de 7,8% et dans l'agglomération de Nîmes Métropole d'un peu plus de 258 000 habitants où la demande est la plus élevée. Le groupe GUCE a bien sûr un avis sur la question et il est conscient que tout n'est pas de la responsabilité de Nîmes Métropole même si elle en a la responsabilité. Il tient à préciser que la présentation du bilan est de qualité.

Mais, le tableau du bilan par public 2024 interpelle le groupe, quand apparaît un zéro dans les colonnes « objectif » et « réalisation » ça fait désordre. Par ailleurs pour Nîmes le tableau laisse apparaître un plus mais le groupe GUCE aimerait avoir des précisions et notamment concernant la question de la reconstruction en 2024. Les tours ont été détruites hier et dans le cadre de la reconstruction, les élus du groupe GUCE aimeraient savoir si les logements étudiants sont comptabilisés.

La réalité est que la question du logement social avance péniblement et de ce fait des familles sont pénalisées et se retrouve dans l'attente. Il profite de cette délibération pour dire que l'Etat doit prendre ses responsabilités et redonner aux aides à la pierre un véritable budget pour permettre la reconstruction et la rénovation indispensable à la France, au département, à l'Agglomération notamment pour les familles mais surtout pour les générations futures. Le budget actuel de l'Etat est d'à peu près 400 000 000 par an mais cela ne correspond pas aux attentes. D'après tous les indicateurs il faudrait construire environ 200 logements sociaux par an et on en est très loin. Le coût d'un logement social est autour de 156 000€, ce sont des estimations de 2021, donc, on peut dire un peu plus aujourd'hui, il laisse l'Assemblée faire le compte. Le groupe GUCE réclame la création d'un véritable service public du logement pour répondre à ces urgences. C'est une mesure prioritaire comme tant d'autres mais en tout cas l'Agglomération s'honorerait d'approuver cette proposition.

Mme REY-DESCHAMPS (Groupe UPDT) remercie M BASTID d'avoir constaté que Nîmes Métropole avait une politique très ambitieuse et qu'elle est très motivée pour ce qui est des logements sociaux et de la réhabilitation puisqu'il n'y a pas que la construction de logements sociaux. Le conventionnement de loyers est très important également pour réhabiliter les centres anciens et pouvoir loger les familles.

M. GOURDEL (Groupe Nîmes Métropole Avenir) fait remarquer que c'est là qu'il y a peut-être une différence de vue politique, actuellement en France, le Président de la Fédération Française du Bâtiment l'a rappelé à plusieurs reprises, il y a plus de 3 millions de logements vacants en France et la grosse problématique qu'a le bâtiment c'est que toutes les normes qui s'imposent de plus en plus sur les entreprises de bâtiment dans le cadre de la rénovation énergétique et qui pèsent pour les propriétaires des petites structures fait que les petits propriétaires ont du mal à aller financer cela.

Avant de rajouter des couches et des couches, il est évident que ceux qui ont des relations en haut lieu, au niveau de l'Etat, devraient se pencher au niveau du Parlement et au niveau du Gouvernement sur toutes ces normes. Et il précise qu'il n'est pas du tout climato-sceptique mais que tout ce qui pèse sur les propriétaires de ces 3 millions de logements vacants et qui permettrait aux petits propriétaires d'investir pour mettre en location, pourrait probablement permettre de palier une grande partie du manque de logements qui est cruel, c'est évident au lieu d'enlever l'oxygène au quotidien aux entreprises du bâtiment, aux petits propriétaires et aux gens qui cherchent à se loger.

M. BONNÉ (Groupe Nîmes Métropole Avenir) souhaite apporter un élément au débat, parce qu'il y a beaucoup de choses dans ce que dit M. BASTID. A l'époque où il occupait les fonctions à la mairie de Nîmes, au niveau du NPNRU, on a démolé énormément d'appartements et les bailleurs sociaux et

l'ANRU impose des contraintes pour ne pas reconstruire des logements sociaux. Et pour la Ville de Nîmes, le fameux taux est au-delà de 24%, il croit 24.2% et les 1000 et quelques logements que l'on a détruits viennent de facto diminuer ce taux-là.

Il faudrait que l'ANRU soit un peu plus généreux sur la possibilité de construire des logements sociaux dans les quartiers où les gens ont envie de continuer à habiter.

M. PROUST (Président) ajoute qu'il est vrai que l'ensemble des Maires de l'Agglo ont parfois la volonté pour construire des logements mais l'on constate que tous les bailleurs sociaux, malgré leur implication pour construire, les chiffres restent très faibles.

Mais il informe l'Assemblée et M. BASTID que le 17 avril, Nîmes Métropole crée ce guichet unique avec la Maison de l'Habitat et ce sera un avantage énorme pour la population qui aura un point d'entrée intéressant.

Mme REY-DESCHAMPS (Groupe UPDT) précise que le CAUE n'a pas voulu participer.

M. BOUGET (Groupe GUCE) explique sous le contrôle de sa collègue Maryse GIANNACCINI qui est trésorière du CAUE que ça fait des années qu'il est proposé à Nîmes Métropole un dispositif qui s'appelle Rénov'Occitanie qui est payé à 2/3 par la Région et ça fait 3 ans que l'Agglomération n'a pas profité du dispositif. Maintenant Nîmes Métropole a ficelé quelque chose dans lequel le CAUE n'a pas forcément vocation à intervenir. Le CAUE continue ses activités mais on a perdu 3 ans sur ces sujets-là.

Mme REY-DESCHAMPS (Groupe UPDT) répond que Nîmes Métropole avait le PIG Habiter Mieux de Nîmes Métropole.

UNANIMITE

- 065 Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Nîmes Metropole de signer une convention d'habilitation et de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc dans le cadre de l'OPAH RU multisite « Cœurs de Bourgs »**

RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. DETREZ Pierre-Edouard

UNANIMITE

- 066 Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Nîmes Metropole de signer une convention d'habilitation et de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc dans le cadre de l'OPAH RU « Centre ancien » de Saint-Gilles**

RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine

ABSTENTIONS :

CONTRE : Mme VENTURINI Pascale

Ne prend pas part au vote : Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme DE GIRARDI Claude, M. DE GONZAGA Patrick, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. FOURNIER Jean-Paul, M. GRANCHI Theos, M. PASTOR Frédéric, M. SEGUELA Roger

MAJORITE

067 Conditions d'utilisation et de suivi par la Communauté d'Agglomération Nîmes Metropole des sommes prélevées dans les communes déficitaires au titre de la loi solidarité et renouvellement urbain - 2024

RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine

ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. BELHAJ Halim, Mme GIANNACCINI Maryse mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, Mme COMPEYRON Sylvie, Mme DE GIRARDI Claude, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme GIANNACCINI Maryse**

M. TOUZELLIER (Groupe UPDT) expose que l'on pourra créer ce que l'on veut, sur la temporalité on n'y est pas. Il prend un exemple : 13 ROLLS sur Générac, acquisition 2018, finalisation du projet 2026. Ça veut dire que comme les collègues, la commune de Générac a une volonté de faire du logement mais l'on n'est pas maître du temps, l'on est souvent confronté à des recours et l'on n'arrive pas à honorer même une partie de notre triennal. Il revient sur cette délibération, finalement ce sont les 23 communes déficitaires ou carencées de l'agglomération qui apportent la possibilité de travailler sur du logement social. Il est évident que les Communes n'ont pas beaucoup de retours puisque la temporalité étant très longue elles ne vont pas arriver à tout cela rapidement et c'est souvent la Ville de Nîmes, mais c'est normal car il y a beaucoup plus de volume, qui en bénéficie. C'est un combat que l'on mène encore avec les collègues, ce n'est pas que les Communes ne veulent pas en faire c'est que l'Etat lui-même ne veut pas en faire et, là, ça devient compliqué. Donc, les carences représentent 250 000 à 260 000 € sur les budgets communaux au niveau du fonctionnement, cela pèse très lourd et empêche les communes impactées de dégager une capacité d'auto-financement. Il pense qu'aujourd'hui, cette loi devrait être revue car ce sont toujours les mêmes Communes qui sont carencées. Quand on voit que des Communes déficitaires en logements sociaux ne sont pas touchées par la loi SRU parce qu'elles ne font pas partie d'une Communauté de Communes de plus de 50 000 habitants, c'est discriminant et c'est inique. C'est quelque chose qu'il faudra faire évoluer car pour faire des logements maintenant il faut compter 10 ans.

M. BASTID (Groupe GUCE) explique que le groupe souhaiterait qu'aucune des Communes de Nîmes Métropole soit carencée. Si elles sont carencées, c'est que, pour diverses raisons, qu'on peut toujours expliquer mais la réalité est qu'elles sont carencées. Il dit et il pense et il sait que son groupe aussi, que s'il n'y avait pas cette loi SRU ou même si elle était bien en dessous des 25%, il y aurait encore plus de difficultés pour faire du logement social et du logement en général. Par contre, ce qu'il y a de certain, c'est qu'en dehors de la question de l'ANRU, bien évidemment, il faut travailler la question de construction de logements sociaux. Mais chaque fois, ça renvoie à la question que l'on connaît tous, c'est la question du foncier et c'est une difficulté que je ne nie pas.

M. TOUZELLIER (Groupe UPDT) répond à M. BASTID que sur 36 000 Communes en France il n'y en a que 2500 qui sont carencées, ce sont les Communes qui sont dans des Communautés de Communes de plus de 50 000 habitants. Ça veut dire que si on veut faire du logement, il faut que l'on donne l'obligation à toutes les Communes d'en faire. On sait très bien que de nombreuses Communes, rurales ou pas, ne voudront pas de logements sociaux, il est là le problème. 33 000 Communes qui aujourd'hui ne souscrivent pas à la loi SRU et ça ce n'est pas normal, il est là le problème.

UNANIMITE

M. TIBERINO (Groupe UPDT) souhaite revenir sur une question qui a été évoquée en début de séance. : le cas de Dominique LACAMBRA qui va siéger au SCOT et qui n'est pas conseillère communautaire. Il veut simplement rappeler qu'en 2014, Hervé GIELY qui n'était plus Maire de Redessan, qui n'était plus Conseiller Communautaire est entré au SITOM en tant que personne qualifiée désigné par le Président de l'époque et qu'il en est devenu même Président.

Politique de la Ville

068 Délibération subventions et conventions contrat de ville Nîmes Métropole

RAPPORTEUR : M. Tiberino Richard

ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence mandataire de M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. PROUST Franck** mandataire de **M. ANGELRAS Bernard**, **Mme BOISSIERE Monique**, **M. CAMPELLO Jean-marc**, **M. VALADIER Eddy** mandataire de **M. CHABERT Patrick**, **Mme CHELVI-SENDIN Maud**, **M. COURDIL Francois**, **M. DETREZ Pierre-Edouard**, **M. DOUAIS Xavier**, **M. ESCOJIDO Frédéric**, **Mme LEBLOND Tiphaine**, **Mme REY-DESCHAMPS Geraldine**, **M. VALADIER Eddy**

UNANIMITE

069 Avenant n°2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Nîmes Métropole

RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. CHAILAN Jean-Luc**, **M. GOURDEL Pascal**, **M. GRANAT Jean-Jacques**, **M. MALAVAL Denis**, **Mme TRONC Marie-Pierre**

UNANIMITE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 heures 30


Le Président,
Franck PROUST